

Commission permanente du 17 septembre 2026 : Les délibérations du conseil départemental de Loir-et-Cher

Réunis en commission permanente ce jeudi 17 septembre, les conseillers départementaux de Loir-et-Cher ont examiné quarante-huit dossiers. Pour soutenir le développement du territoire, plusieurs subventions et mesures ont été adoptées dans des domaines essentiels tels que la santé, l'accompagnement des communes, l'autonomie, l'habitat ou encore la culture et le sport.

Plan « Le 41 en bonne santé »

Le département de Loir-et-Cher poursuit, au travers du plan « Le 41 en bonne santé », son action en faveur du maintien et du renforcement de l'offre de soins de proximité sur le territoire. À ce titre, trois subventions ont été octroyées à des communes : 50 691 € à la commune de Villefranche-sur-Cher pour l'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle, 19 000 € à la commune de Thorée-la-Rochette pour l'aménagement de cabinets médicaux, et 25 000 € à la commune de Vallée-de-Ronsard pour l'achat, la rénovation et l'extension du cabinet médical.

Six allocations départementales de stage, d'un montant unitaire de 1 500 €, ont été attribuées à des internes en médecine générale et en pharmacie, et deux aides financières à la primo-installation ont été accordées à une psychomotricienne à Vendôme (3 990 €) et à une orthophoniste à Selles-sur-Cher (920 €).

Les élus du conseil départemental ont également voté une motion de soutien à la pérennité de la filière française des médicaments du quotidien, qui sera transmise au gouvernement. Cela, afin de garantir la souveraineté sanitaire et l'accès aux soins face aux difficultés médicales locales, tout en préservant le bassin d'emploi de Romorantin-Lanthenay, où la société Airnov Healthcare et ses plus de 200 salariés participent directement à cette chaîne de fabrication nationale.

Retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de son budget d'intervention 2023-2026, le département bénéficie d'une enveloppe globale de 450 000 €, assortie d'une participation départementale de 175 000 € sur la durée du dispositif, complétée par 70 000 € de l'ARS. Six subventions, d'un montant total de 120 483 €, ont été octroyées à des gestionnaires de service à domicile ainsi qu'à des établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre d'actions en faveur de l'attractivité des métiers de l'autonomie. Cinq subventions d'un montant total de 94 382 € ont également été octroyées dans le cadre de la mise en œuvre d'actions à destination des aidants de personnes en situation de handicap.

En complément des subventions allouées au déploiement des cinq centres de ressources territoriaux (CRT), le département soutient la poursuite des dispositifs Parcours, qui proposent aux seniors à domicile et à leurs aidants des ateliers, sensibilisations et groupes de parole destinés à prévenir les chutes, maintenir l'autonomie, faciliter l'accès aux soins et lutter contre l'isolement. Cinq subventions, d'un montant total de 138 000 €, ont ainsi été octroyées à ces CRT.

Autonomie et habitat

Dans le cadre de la charte départementale pour la promotion d'habitat regroupé adapté aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, une subvention de 15 000 € a été attribuée à l'OPH Terres de Loire Habitat pour la construction de deux logements. Vingt-et-une subventions, d'un montant total de 17 035 €, ont également été octroyées à des propriétaires occupants ou locataires du parc privé au titre de l'aide à l'adaptation de logements pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Soutien aux communes

Au titre de la dotation départementale de solidarité rurale, le conseil départemental a attribué trente-et-une subventions, d'un montant global de 542 770 €. Ainsi, entre autres, 50 000 € ont été octroyés à la commune de La Ferté-Saint-Cyr pour l'aménagement de la voirie du faubourg de Bretagne, tout comme à la commune de Villedieu-le-Château pour la rénovation de la mairie et à la commune de Valloire-sur-Cisse pour la réimplantation d'ateliers techniques. Une aide de 25 000 € a également été attribuée à la commune de Villefranche-sur-Cher pour la réalisation de travaux d'aménagement en vue d'un maintien d'un bar-restaurant.



Environnement

Le département soutient les gestionnaires d'espaces naturels sensibles (ENS) dans leurs travaux de restauration et d'entretien, ainsi que l'appel à projets d'éducation à l'environnement animé par l'association Graine Centre-Val de Loire auprès des établissements scolaires pour des projets conduits en Loir-et-Cher. À ce titre, six subventions, d'un montant total de 51 812 € ont été octroyées. Parmi elles, une subvention d'investissement de 11 449 € au conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher (CEN 41) pour la restauration de prairies, d'une mare et d'un site de conservation de plantes rares sur quatre ENS, et une subvention de 10 200 € à la commune de Pruniers-en-Sologne pour la restauration du sentier pédagogique adapté aux personnes en situation de handicap moteur et visuel de l'ENS Le Chêne, l'un des deux sites du département labellisés tourisme et handicap.

Routes et mobilités

La déviation sud de Contres, destinée à relier la RD 956 (route de Selles-sur-Cher) à la RD 675 (route de Saint-Aignan), constitue une opération de modernisation du réseau routier départemental. Soumise à une évaluation environnementale, elle a fait l'objet d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Le commissaire enquêteur, les communes du Controis-en-Sologne et de Sassay ainsi que la communauté de communes Val de Cher Controis se sont prononcés favorablement. Suite à cela, le projet a été déclaré d'utilité publique par le conseil départemental.

Politique culturelle

Au titre de la sauvegarde du patrimoine immobilier, le conseil départemental a octroyé quatre subventions, d'un montant total de 149 137 €, dont 74 760 € à la commune de Nouan-le-Fuzelier pour la seconde tranche de l'opération de restauration de l'église Saint-Martin.

Dans le cadre du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPA), cinq subventions, d'un montant global de 33 000 €, ont été accordées. Parmi elles, une subvention de 15 000 € à la communauté d'agglomération Territoires Vendômois (CATV) pour le fonctionnement du pôle départemental de musique ancienne et de l'école de musique de Vendôme, ainsi que des subventions de 5 000 € à la CATV, la communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys ainsi qu'à la commune de Romorantin-Lanthenay pour l'aide à l'accueil d'enfants autistes au sein de leurs écoles de musiques et conservatoires municipaux.

Suite à la proposition faite par le département à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), une classe à option « Patrimoine » a été créée au collège Léonard-de-Vinci de Romorantin-Lanthenay, offrant aux élèves un parcours cohérent de la cinquième à la troisième et une ouverture aux métiers de la culture et du patrimoine. Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loir-et-Cher (CAUE) en assure la co-coordination sur trois années scolaires, pour un coût annuel estimé à 16 000 € en 2026, co-financé à parts égales par le département et le CAUE.

Politique sportive

Dans le cadre de sa politique sportive, le conseil départemental renouvelle son soutien à six sportifs loir-et-chériens inscrits sur les listes ministérielles des athlètes de haut niveau en leur octroyant une aide de 1 250 à 1 500 € chacun. Des subventions ont également été attribuées à vingt-trois comités sportifs départementaux, pour un montant total de 91 665 €. Une subvention de 27 050 € a ainsi été octroyée au district de football, et une autre de 9 950 € au comité départemental de basket.

Attractivité résidentielle et développement touristique

Le département conduit depuis plusieurs années des politiques volontaristes, pour, d'une part, renforcer l'attractivité de son territoire, et d'autre part, contribuer au rayonnement touristique du territoire et de ses richesses. Cela, avec l'appui de deux structures : l'agence d'attractivité BelC et l'agence de développement touristique Val de Loire - Loir-et-Cher. Toutes deux ont une dimension stratégique majeure pour le territoire et sont intimement liées. La première est essentielle pour attirer de nouvelles forces vives, préserver une courbe démographique équilibrée et veiller à la préservation des services essentiels en matière de santé. La seconde concourt à la première, tout en permettant de conforter un secteur qui, grâce à la diversité des richesses touristiques en Loir-et-Cher, constitue un moteur en matière d'emplois et de retombées économiques. Afin d'apprécier les complémentarités entre ces deux champs, une mission a été confiée au cabinet EY. Les conclusions de l'étude recommandent notamment la fusion des structures existantes, qui garantit la meilleure opérationnalité dès la saison 2027. Cela afin, entre autres, d'appréhender conjointement les cibles à consolider pour qu'elles servent les besoins des deux secteurs. Le conseil départemental a approuvé le principe d'une fusion des deux agences au profit d'une structure unique.